

Eolien offshore : le Sénat plombe les Français de 40 milliards d'euros

Article rédigé par *Fédération Environnement Durable*, le 21 mars 2018

Source [Fédération Environnement Durable] L'été dernier, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) avait pointé du doigt le montant de la subvention publique accordée aux premiers parcs éoliens offshore : 40,7 milliards d'euros sur la durée de vie totale des contrats (vingt ans), pour une puissance de près de 3.000 mégawatts.

Pour tenter de sortir du piège, l'exécutif a déposé un amendement au Sénat qui fixait le cadre d'une renégociation, voire d'une annulation des six projets de parcs éolien offshore.

L'amendement du gouvernement vient d'être refusé par la haute assemblée emmenée par une poignée de sénateurs de l'opposition inféodés au lobby éolien dont le président du groupe Républicain Bruneau Retailleau.

En agissant ainsi ces élus ont réussi à taxer les consommateurs français d'électricité d'un montant de 40 milliards d'euros, soit à titre de comparaison à 6 fois le budget annuel de la justice de la France.

L'impuissance apparente et provisoire de l'Etat montre qu'aujourd'hui les multinationales du vent qui contrôlaient déjà le territoire avec l'éolien terrestre ont aussi le pouvoir du littoral avec l'éolien offshore grâce à un système financier subventionné pervers mis en place en 2001 qui depuis déjà 17 ans ruine les consommateurs d'électricité.

La Fédération Environnement Durable demande au Gouvernement d'Emmanuel Macron de faire le nécessaire pour que l'avenir énergétique de la France reprenne le pas sur une somme d'intérêt privés qui n'ont plus rien à voir avec l'intérêt général.